

E 4079

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2008-2009

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 12 novembre 2008

Annexe au procès-verbal de la séance
du 12 novembre 2008

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Proposition de virement de crédits n° DEC 29/2008 à l'intérieur de la
Section III- Commission du budget général - Exercice 2008 (DNO).**



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 14 octobre 2008
(OR. en)**

14045/08

FIN 368

NOTE DE TRANSMISSION

de: Mme Dalia GRYBAUSKAITE, membre de la Commission européenne
date de réception: 13 octobre 2008
à: M. Eric WOERTH, président du Conseil de l'Union européenne

Objet: Proposition de virement de crédits n° DEC29/2008 à l'intérieur de la
Section III- Commission - du budget général - Exercice 2008 (DNO)

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission DEC29/2008.

Annexe: DEC29/2008



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

BUDG/A7/2008/D/57259

BRUXELLES, LE 09/10/2008

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2008
SECTION III - COMMISSION TITRES 04, 40

VIREMENT DE CRÉDITS N° **DEC29/2008**

DÉPENSES NON OBLIGATOIRES

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 0402 Fonds social européen

ARTICLE - 04 02 01 Achèvement du Fonds social européen (FSE) - Objectif n°1 (2000 à 2006)

CE	0
CP	- 35 158 075

DU CHAPITRE - 4002 Réserves pour les interventions financières

ARTICLE - 40 02 43 Réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation

CE	- 35 158 075
CP	0

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 0405 Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (fem)

ARTICLE - 04 05 01 Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)

CE	35 158 075
CP	35 158 075

INTRODUCTION

Depuis sa création par le Règlement (CE) 1927/2006 du 19 décembre 2006, de nouvelles demandes d'intervention sont arrivées.

Ce transfert sert à renforcer la ligne 04.050100 (Fond européen d'ajustement à la mondialisation - FEM) en crédits d'engagement et de paiement pour satisfaire quatre demandes d'intervention.

I. RENFORCEMENT

a) Intitulé de la ligne

04 05 01 - Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)

b) Données chiffrées à la date du 15/09/2008

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	p.m.	p.m.
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	3 106 882	3 106 882
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	3 106 882	3 106 882
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	3 106 882	3 106 882
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	0	0
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	35 158 075	35 158 075
7. Renforcement proposé	35 158 075	35 158 075
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	N/A	N/A
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 15/09/2008	0	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Les montants concernés font l'objet de la présente demande de virement. Il s'agit de quatre dossiers dans le domaine de textile qui ont été soumis par les autorités italiennes. Près de 6 000 personnes ont été licenciés suite à la relocalisation de la production de textile européenne dans des pays tiers, principalement la Chine et l'Inde mais aussi vers la Turquie et le Bangladesh. Les licenciements italiens suivent la tendance générale du domaine de textile européen.

Un premier montant de 10 971 000 euros concerne 1 044 licenciements répartis entre 5 entreprises de textile en Sardaigne. La communication sur EGF/2007/005 IT/Sardegna a été décidée par la Commission le 18/09/2008 [SEC(2008)2414].

Un second montant de 7 798 750 euros est demandé pour le licenciement de 1 537 personnes réparti entre 202 entreprises en Piémont. La communication sur EGF/2007/006 IT/Piemonte a été décidée par la Commission le 18/09/2008 [SEC(2008)2414].

Le troisième montant de 12 534 125 euros concerne 1 816 licenciements répartis entre 190 entreprises en Lombardie (Milan, Brescia, Varese, Bergamo et Como). La communication sur EGF/2007/007 IT/Lombardia; a été décidée par la Commission le 18/09/2008 [SEC(2008)2414].

Enfin, le quatrième montant de 3 854 200 euros est demandé pour le licenciement de 1 558 personnes réparti entre 461 entreprises dans la province de Prato (Toscane). La communication sur EGF/2008/001 IT/Toscana; a été décidée par la Commission le 18/09/2008 [SEC(2008)2414].

II. PRÉLÈVEMENT

II.A

a) Intitulé de la ligne

04 02 01 - Achèvement du Fonds social européen (FSE) - Objectif n°1 (2000 à 2006)

b) Données chiffrées à la date du 15/09/2008

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	p.m.	2 740 506 197
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	-110 000 000
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	0	2 630 506 197
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0	1 598 299 954
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	0	1 032 206 243
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	0	997 048 168
7. Prélèvement proposé	0	35 158 075
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	N/A	1,28%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 15/09/2008	0	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

La consommation actuelle sur cette ligne budgétaire ainsi que les prévisions jusqu'à la fin d'année permettent de proposer le prélèvement nécessaire pour doter en crédits de paiement cette intervention du Fonds de Globalisation.

II.B

a) Intitulé de la ligne

40 02 43 - Réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation

b) Données chiffrées à la date du 15/09/2008

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	500 000 000	p.m.
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	-3 106 882	0
	<hr/>	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	496 893 118	0
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0	0
	<hr/>	<hr/>
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	496 893 118	0
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	461 735 043	0
7. Prélèvement proposé	35 158 075	0
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	7,03%	N/A
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 15/09/2008	0	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

La réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, conformément au point 28 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière, a pour objet de fournir un appui complémentaire aux travailleurs affectés par les conséquences de changements structurels majeurs liés à la configuration du commerce mondial, afin de les aider dans leur réintégration sur le marché du travail.

La présente demande de virement, pour un montant de € 35 158 075, concerne une aide demandée pour quatre régions d'Italie suite à un changement radical intervenu dans le secteur de la fabrication textile.